



ea professeur

emplois d'avenir professeur

Vous êtes boursier de l'enseignement supérieur ?

Vous avez un projet professionnel dans le domaine de l'enseignement ?

L'éducation nationale vous propose un emploi d'avenir professeur (EAP) vous permettant à la fois de bénéficier d'un parcours de professionnalisation et de financer vos études.

UN EMPLOI D'AVENIR PROFESSEUR, POUR QUOI FAIRE ?

■ Parce que donner la priorité aux jeunes c'est avant tout leur garantir une insertion professionnelle réussie, l'éducation nationale lance le dispositif Emploi d'avenir professeur, qui concernera, d'ici 2015, **18 000 étudiants boursiers se destinant à une carrière d'enseignant**. Près de 4 000 étudiants boursiers ont déjà rejoint ce dispositif.

■ Les étudiants souhaitant bénéficier de ce dispositif devront s'engager à se présenter aux concours de l'enseignement organisés par l'État. En contrepartie, ils se verront offrir la possibilité d'entrer progressivement dans le métier grâce à un parcours

visant le développement de leurs compétences professionnelles, ainsi qu'une aide financière leur permettant de continuer leurs études.

Cette aide prendra la forme de nouvelles bourses de service public, dont le montant viendra s'ajouter à la rémunération des heures de mission effectuées dans une école ou un établissement scolaire et aux bourses sur critères sociaux.

■ Avec les emplois d'avenir professeur vous pourrez être financièrement accompagné(e) et acquérir une véritable expérience de terrain :

- vous poursuivrez vos études ;
- vous exercerez un emploi à temps partiel au sein d'une école ou d'un établissement scolaire, sur une base moyenne de 12 heures par semaine ; cette durée pourra varier au cours de l'année afin de vous permettre de suivre votre formation universitaire, de préparer et de passer vos examens et, en fin de parcours, votre concours ;
- vous serez, au sein de l'école ou de l'établissement scolaire, encadré(e) et conseillé(e) par un tuteur qui vous suivra tout au long de votre formation progressive au métier de professeur ;
- vos revenus mensuels seront de **900 euros en moyenne**.



VOLUME DE RECRUTEMENT DES EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR

18 000 EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR RECRUTÉS SUR 3 ANS

Présentez votre candidature dès maintenant

Delegation à la communication - MEN

QUI EST CONCERNÉ PAR LES EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR ?

Le dispositif Emploi d'avenir professeur vous concerne si :

- vous êtes boursier(e) de l'enseignement supérieur ;
- vous êtes étudiant(e) en licence 2 (principal public cible), en licence 3 ou en master 1 ;
- vous avez moins de 25 ans (ou moins de 30 ans si vous êtes reconnu(e) en situation de handicap).

Vous êtes prioritaire :

- si vous effectuez vos études dans une académie ou dans une discipline connaissant des besoins particuliers de recrutement ;
- si vous avez résidé au moins deux ans dans une zone urbaine sensible, dans une zone de revitalisation rurale ou dans un département d'outre-mer, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy ou à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- ou si vous avez effectué au moins deux années d'études secondaires dans un établissement situé dans l'une de ces zones ou dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire.

COMMENT BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF EMPLOI D'AVENIR PROFESSEUR ?

1 La première étape consiste à **remplir un dossier de candidature** et à **formuler une demande de bourse** de service public (documents disponibles à partir du mois de décembre sur les sites des universités, des rectorats, etc.).

2 Le dossier de candidature devra ensuite être **complété par votre université** (avis du directeur de la composante dans laquelle vous êtes inscrit(e)), qui le transmettra au rectorat d'académie.

3 Une **commission académique** vérifiera que vous remplissez bien les conditions pour bénéficier d'un EAP et **émettra un avis quant à votre aptitude** à occuper cet emploi : projet professionnel, résultats universitaires, etc.

4 Une fois votre candidature retenue, **le rectorat transmettra votre dossier à une école ou un établissement scolaire** sélectionné en tenant compte de vos préférences et de votre lieu d'études.

5 **L'école ou l'établissement scolaire prendra alors contact avec vous** pour un entretien et la signature de votre contrat.

Votre contrat de travail, d'une durée d'un an renouvelable deux fois, précisera votre lieu d'affectation, la durée moyenne hebdomadaire de travail, le descriptif des missions et rappellera les deux engagements que vous aurez pris, à savoir :

- suivre une formation universitaire ;
- présenter l'un des concours de recrutement d'enseignants du premier ou du second degré organisé par l'État.

QUELS SONT LES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES QUI POURRONT VOUS ACCUEILLIR DANS LE CADRE DE VOTRE EMPLOI D'AVENIR PROFESSEUR ?

- Les écoles et établissements publics
- Les écoles et établissements privés sous contrat
- Les établissements publics et privés sous contrat d'enseignement agricole

DES MISSIONS ÉVOLUTIVES EN FONCTION DE VOTRE NIVEAU D'ÉTUDES

Les missions d'appui éducatif qui vous seront confiées seront en lien direct avec votre projet professionnel et évolueront au fil du temps afin de se rapprocher progressivement des compétences exigées par le métier d'enseignant.

Vous êtes inscrit(e) en licence 2 :

- observation active des différents niveaux d'enseignement, des différentes fonctions de l'école ou de l'établissement scolaire ;
- accompagnement d'activités péri-éducatives complémentaires aux enseignements, notamment dans le domaine des sciences, des langues vivantes ou pour les activités culturelles, artistiques ou sportives.

Vous êtes inscrit(e) en licence 3 ou en master 1 :

- pratique accompagnée intégrant une prise en charge progressive de séquences pédagogiques en présence et sous la responsabilité d'un enseignant ;

- éventuellement, participation à l'évaluation d'activités (en master 1).

Quel que soit votre niveau d'études, vous participerez aux activités de soutien et d'aide ou d'accompagnement individualisés organisés dans l'école ou l'établissement scolaire.

UNE FORMATION PROFESSIONNALISANTE AU SEIN DE L'UNIVERSITÉ

Vous pourrez bénéficier de l'offre de formation des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) et des universités. Vous pourrez vous inscrire notamment aux unités d'enseignement de préprofessionnalisation dédiées à la préparation aux carrières de l'enseignement qui seront développées dans le cadre des cursus de licence. Vous serez ainsi accompagné(e) à la fois par l'université et par votre tuteur au sein de l'école ou de l'établissement d'accueil.

La création des emplois d'avenir professeur et des écoles supérieures du professorat et de l'éducation constitue l'un des grands axes de la réforme de la formation des enseignants. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche travaille également à l'élaboration de nouveaux parcours de licence destinés aux étudiants souhaitant devenir enseignant. Ces nouveaux parcours leur permettront de préparer au mieux la poursuite des études vers les masters mention enseignement éducation et formation qui seront proposés dans les ESPE.

